

CONDITIONS GENERALES DE COMMANDE EN LIGNE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN SITE PARTENAIRE L'association RADIO TAXI LE MANS. (Ci-après « L'association»), association artisanal des taxis de l'agglomération Mancelle, dont le siège social est 188 rue de beaugé 72700 ROUILLON, immatriculée sous le numéro SIRET 786 324 756 00034 .

L'ASSOCIATION met en relation le CLIENT par l'intermédiaire de son portail de réservation mobile avec des chauffeurs de taxi affiliés, lesquels réalisent, pour leur propre compte et sous leur propre responsabilité, les prestations de transport demandées par le CLIENT.

L'ASSOCIATION offre en complément, des services de commande de taxis par téléphone auprès de son centre d'appels.

Article 1 : Acceptation des conditions générales.

Toutes les commandes passées par l'intermédiaire du portail de réservation mobile sont soumises sans réserve aux présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales représentent l'intégralité des engagements réciproques de l'ASSOCIATION et du CLIENT qui les accepte expressément.

Les données enregistrées par la SOCIETE constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par l'ASSOCIATION et le CLIENT.

Article 2 : Les Demandes de PRECOMMANDE de taxi

Les services de demande de Précommande en ligne ou de demande pour un taxi dans l'immédiat sont offerts.

2.1. - Demandes de PRECOMMANDE

Une Demande de Précommande consiste en l'enregistrement par l'ASSOCIATION d'une demande de taxi passée par le CLIENT de manière immédiate. Il ne s'agit pas de la commande d'un taxi identifié, mais de la prise en compte d'une recherche de taxi. La Demande de précommande se fera uniquement pour LE MANS ou l'AGGLOMERATION.

Dans certaines situations, particulièrement difficiles du fait d'éléments externes, tels que, grèves, manifestations, conditions climatiques ou de circulation dense et ralentie etc., l'ASSOCIATION se réserve la possibilité de limiter exceptionnellement le nombre de demandes à certaines heures, voir d'informer le client de son impossibilité à servir les commandes déjà effectuées.

L'ASSOCIATION disposant d'une exploitation en temps réel, ne fonctionnant pas en site propre et dépendant d'aléas indépendants de sa volonté, il est possible que la Demande de Précommande ne soit pas servie immédiatement, dans ce cas le CLIENT pourra soit annuler sa commande, soit demander à ce que l'ASSOCIATION continue la recherche d'un taxi disponible. DANS LES DEUX CAS, L'ASSOCIATION NE POURRA ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DES CONSEQUENCES LIEES AU RETARD OU A L'ABSENCE DU TAXI A L'HEURE ANNONCEE OU DEMANDEE.

Aucune demande de dommages et intérêts ne pourra être effectué, l'ASSOCIATION disposant d'une obligation de moyen et non de résultat. Les raisons de la commande et la destination à rejoindre avec le taxi restant inconnue de l'ASSOCIATION.

2.2. - Prise en charge du passager

Le CLIENT doit monter dans le taxi dès que celui-ci arrive à l'adresse indiquée en cas de demande immédiate, ou à l'heure convenue en cas de demande à l'avance.

Le montant de la prise en charge et de l'approche chauffeur est établi sur la base de la réglementation du taxi en SARTHE et tarification préfectorale.

En cas d'absence du passager, dix minutes après cet horaire, le chauffeur de taxi est réputé autorisé à partir sans avertissement préalable.

Article 3 : Données personnelles

Les données personnelles du CLIENT (nom et téléphone du passager, adresse de prise en charge) sont collectées par l'ASSOCIATION pour les besoins d'une bonne gestion des

commandes et à des fins de preuve, sous le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Le CLIENT doit obligatoirement procéder aux enregistrements demandés pour pouvoir effectuer sa commande en ligne.

Le CLIENT dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles collectées par l'ASSOCIATION le concernant. Pour exercer ce droit, le CLIENT peut adresser un courrier à l'ASSOCIATION, RADIO TAXI LE MANS, 188 rue de beaugé 72700 ROUILLON. En passant sa commande sur le portail de réservation mobile, le CLIENT donne son consentement à l'utilisation, dans le cadre des services offerts, des données nominatives recueillies lors de la prise de la commande au titre du fichier de Clientèle de l'ASSOCIATION. L'ASSOCIATION conserve ces informations pendant une durée de deux ans après prise de la commande sur support informatique.

Article 4 : Disponibilité du service

L'ASSOCIATION s'efforce de rendre ce service opérationnel de manière quasi-permanente, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Elle s'autorise cependant à l'interrompre avec ou sans préavis, pour des raisons inhérentes aux contraintes d'exploitation (principalement, forte demande pouvant saturer le système d'exploitation, maintenance ou panne informatique). La disponibilité du service est également conditionnée par l'utilisation par le CLIENT de ressources informatiques suffisantes, en particulier d'un réseau téléphonique de type Edge, 3G ou Wifi et plus large de data.

Article 5 : Responsabilité de l'ASSOCIATION

La responsabilité de l'ASSOCIATION se limite à la prestation de recherche d'un taxi à l'adresse indiquée par le CLIENT. L'ASSOCIATION met tous ses moyens en œuvre afin de trouver pour le CLIENT un taxi disponible dans les meilleurs délais. La responsabilité de l'ASSOCIATION ne pourra être engagée si la demande de recherche d'un taxi ne peut être satisfaite en raison d'une indisponibilité de taxis.

La responsabilité de l'ASSOCIATION ne pourra être engagée en cas de force majeure et plus généralement dans les cas suivants : maintenance informatique, panne informatique ou des réseaux de télécommunication empêchant la disponibilité des services en ligne, grève, manifestation, intempéries, accident de la circulation grave perturbant la circulation régulière, embouteillage d'une ampleur inhabituelle. L'exécution de la prestation de transport est placée sous la responsabilité propre du chauffeur de taxi. En cas de retard du fait du chauffeur de taxi qui a accepté la course, d'inexécution ou de mauvaise exécution de la course par ce dernier, la responsabilité de l'ASSOCIATION ne pourra être engagée.

DANS TOUS LES CAS, L'ASSOCIATION NE POURRA ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DES CONSEQUENCES LIEES AU RETARD OU A L'ABSENCE DU TAXI A L'HEURE ANNONCEE OU DEMANDEE

Article 6 : Propriété intellectuelle – Copyright

En application du code de la propriété intellectuelle, tous les éléments de l'application (mise en forme, images, textes, logos, bases de données, programmes, cgi, etc.) sont la propriété pleine et entière de l'ASSOCIATION, sauf les éléments (logos notamment) fournis par un partenaire de l'ASSOCIATION.

Article 7: Modifications

L'ASSOCIATION se réserve la possibilité de modifier les conditions générales d'utilisation des services sans préavis.

Article 8 : Loi applicable-Juridiction

Tout usage abusif ou frauduleux est passible des sanctions prévues par la Loi et entraîne la résiliation de plein droit de l'accès aux services de l'ASSOCIATION sans préjudice de tous dommages et intérêts. En cas de contestation relative à l'exécution et à la réalisation de l'une

des prestations commandées en ligne, le litige sera, à défaut d'accord amiable, l'attribution de compétence est donnée aux Tribunaux de LE MANS.